

Flotte stratégique : le décret publié, bientôt un plan d'action ?

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 10 MAI 2017

Armateurs de France se félicite de la publication ce jour du décret relatif à la flotte stratégique.

Ce décret est une très bonne nouvelle car, pour la première fois, il reconnaît le caractère stratégique des activités de transport et de services maritimes. Mais il n'est qu'une première étape. Maintenant que le format et la gouvernance de la flotte stratégique sont posés, il convient de travailler activement et rapidement à une véritable stratégie de flotte. Elle seule garantira le développement de la flotte sous pavillon français et de l'emploi français.

A cet égard, le Groupe de travail conduit dans le cadre du Conseil supérieur de la Marine marchande (CSMM), et co-présidé par Eric BANEL, notre Délégué Général, a proposé un **plan d'action triennal** pour le développement de la flotte stratégique. Ce plan devra se décliner en **trois axes** :

- **la mise en place d'un dispositif de garantie publique ou de financement spécifique** favorisant les projets de renouvellement ou de modernisation de la flotte entrant dans le cadre de cette flotte stratégique ;
- **une politique renforcée de formation des marins et des sédentaires dédiés à la flotte stratégique**, afin de maintenir et accroître les effectifs sur tous les niveaux de compétences ;
- **la mise en place d'outils contractuels entre les armateurs et l'Etat.**

La flotte a vocation à évoluer en fonction des missions jugées « stratégiques » pour le pays. Ces missions sont relativement larges, outre celles liées à la Défense : sécurité des approvisionnements énergétiques, alimentaires, des communications, des services et accès portuaires, des énergies marines, de la recherche océanographique.

Aussi, pour Jean-Marc ROUÉ, Président d'Armateurs de France : « Il est primordial que Conseil supérieur de la Marine Marchande poursuive dans les meilleurs délais ses travaux afin de donner vie rapidement au plan d'action triennal. L'avènement de la flotte stratégique relève d'une grande ambition conjointe des armateurs et des partenaires sociaux pour le dynamisme de la France maritime. Ne la laissons pas retomber. »

« Au nom de tous les armateurs français, je me réjouis de la reconnaissance du caractère stratégique de nos activités et continuerai, avec nos amis des autres filières, à porter haut le pavillon français avec l'équipe exécutive et parlementaire nouvelle » a-t-il ajouté.

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

p-albertini@armateursdefrance.org

01.53.89.52.42/06.24.35.45.43